

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL503

présenté par

Mme Kuric, Mme Valérie Petit, Mme Krimi, Mme Kerbarh, M. Lamirault, M. Gouttefarde,
Mme Magne et Mme Magnier

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En écho au message du président de la République, nous faisons le choix de la confiance et comptons sur la mobilisation de nos concitoyens.

Aussi, les mesures annoncées par le Président de la République ne semblent pas nécessiter le rallongement de l'état d'urgence sanitaire. Les propositions de mise en œuvre du Pass sanitaire ont vocation à éviter une nouvelle situation de confinement et de couvre-feu.

Dès lors, rien ne justifie le rétablissement de ce régime d'exception. Le présent amendement vise donc à ne pas repousser au 31 décembre 2021 et le laisser au 30 septembre 2021.